

Délibération n°3 du 08 mars 2022

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2021

- VU le Code de l'Education, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.
- VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2021.

NOMBRE DE VOIX : 22

- POUR : 22
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Nancy le 8 mars 2022

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Fabienne BLAISE

